



Bruxelles, le 23 avril 2026

CM 2514/1/26
REV 1

ECOFIN
RELEX
COEST
FIN
CSC
PROCED
ECB
EIB

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: ecomp1a.ecpol@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 57 84 / +32 2 281 41 31

Objet: DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL portant approbation d'une assistance à l'Ukraine pour la mise en œuvre de la stratégie de financement ukrainienne

Lancement d'une procédure écrite

- Adoption de la décision d'exécution du Conseil

= **Prolongation du délai**

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé le 22 avril 2026 de recourir à la procédure écrite, **les délégations des États membres participants qui n'ont pas encore notifié leur réponse sont invitées à indiquer si elles sont d'accord pour adopter** la décision d'exécution du Conseil portant approbation d'une assistance à l'Ukraine pour la mise en œuvre de la stratégie de financement ukrainienne, dont le texte figure dans les documents ST 8102/26 + ADD 1.

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Le délai pour la présentation des réponses à la procédure écrite est **prolongé jusqu'au jeudi 23 avril 2026 à 15 heures (heure de Bruxelles) au plus tard** et les réponses doivent être envoyées à l'adresse suivante: ecompl1a.ecpol@consilium.europa.eu.
